



Compte-rendu du troisième conseil d'école maternelle Tour d'Auvergne du 2 juin 2014

Tour de table :

Mme Bouchouicha, directrice,

L'équipe enseignante,

M. Girard, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN),

Mme Poulain, maître G pour le RASED,

Mme Samama, représentante de la municipalité,

Pour les représentants de parents d'élèves (RPE) : Mmes Marlin-Lemaire, Naït-Chalal, Chapoy, Abderrezak, Dauzié, Elabdi, Rubal et Nid ainsi que MM. Decaen et Naït-Chalal.

Invités : Mme Nardy, responsable du centre maternel de loisirs et Mme Fonfria, secrétaire du conseil local des parents d'élèves.

Excusés : M. Gossec

1 / : Rythmes scolaires (vote) :

Un rappel est fait par la directrice de la loi Peillon. Les parents ont été consultés en 2013. Une organisation des temps avait été décidée. Le décret Hamon a été utilisé par la nouvelle municipalité pour faire une nouvelle proposition. C'est cette proposition qui sera mise au vote. Elle propose à ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

Les **RPE** rappellent le courrier adressé à Mmes Goueta, Leghmara et Samama. Une copie a été transmise aux enseignants pour information. Vous trouverez ce courrier en annexe.

Ils reviennent sur certains points importants :

- Avec des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) regroupés sur une seule après-midi, on est bien loin du but initial recherché par cette réforme : alléger chaque journée d'apprentissage. Le temps de présence en collectivité reste certes le même pour de nombreux enfants, mais il est nécessaire de réduire les temps scolaires QUOTIDIENS pour permettre une meilleure qualité des apprentissages. Nous sommes conscients des contraintes économiques imposées par la mise en place de ces nouveaux rythmes. Toutefois, quelle est la plus-value pour les enfants dans le fait de libérer le vendredi après-midi au lieu d'écourter chaque journée ?
- Quels seront les critères de sélection des activités pour chaque école ? Toutes ne sont pas idéalement situées par rapport aux différentes structures susceptibles de participer. Le nombre d'écoles concernées doit également être pris en compte : 38.
- S'il n'y a pas de financement disponible, quelle qualité attendre ? De plus, concernant la gratuité de ces ateliers, pendant combien de temps est-elle assurée ? Quel taux d'encadrement est prévu ?
- Le temps de sieste des enfants de Petite Section (PS) et Toute Petite Section (TPS) risque également de poser problème.
- Un lourd travail a été effectué durant 18 mois par un Comité de suivi. Qu'en est-il de tout cela suite à la dissolution de ce Comité après les élections ?

Réponses de **Mme Samama** :

- La parution du décret Hamon fait suite à la constatation des difficultés de mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans de nombreuses communes.
- La proposition précédente, sur laquelle souhaite revenir Mme le maire, nécessitait l'embauche de 200 animateurs. Ce n'est pas réalisable car beaucoup trop coûteux.
- La municipalité souhaite offrir des activités de qualité équivalente à celles du mercredi. Les associations vont participer, elles seront sollicitées, ainsi que les enseignants sur la base du volontariat.
- L'**avis personnel** de Mme Samama est que priorité doit être donnée aux enfants n'ayant pas accès à certaines activités dans le cadre familial.
- Les ateliers seront gratuits chaque année. Quant aux questions d'encadrement, des recrutements de qualité seront réalisés.
- Le Comité de suivi sera remis en place. (ndlr : lors de l'entrevue du 5 juin, Mme Leghmara a déclaré aux représentants FCPE présents qu'un comité de suivi de la mise en place de la réforme sera créé et que la FCPE y sera associée, afin de faire un point en janvier-février.)

Intervention de l'**équipe enseignante** : ce n'est donc pas pour une question de budget que la nouvelle équipe municipale revient sur la proposition précédente d'aménagement des horaires. Si les ateliers sont d'une qualité telle qu'annoncée et gratuits une après-midi entière, beaucoup d'enfants seront présents... La mairie risque d'être victime de son succès.

Cette proposition n'est pas faite « *pour l'enfant* » !!!!!!!!!!!!!!! La municipalité compte en réalité sur le fait que de nombreux élèves quitteront les structures le vendredi après l'école. C'est donc bien pour des questions budgétaires que le choix se porte sur le vendredi après-midi libéré. De plus, une coupure de 2,5 jours dans les apprentissages est fortement nuisible pour les enfants.

La directrice ajoute qu'actuellement, les TPS et PS qui ne déjeunent pas à la cantine ne reviennent pas l'après-midi. Mais pour permettre aux enfants l'accès aux TAP, les parents risquent de les ramener après-déjeuner. Il faudrait donc compter 150 enfants présents sur la structure, et 50 PS pour la sieste !!!!!!!!!!!!!!!

Mme Nardy intervient également : les centres de loisirs ont fortement participé à l'organisation des TAP en amont, avec le Comité de suivi. Aujourd'hui, il n'y a plus de concertation. Les personnels ne peuvent même pas répondre aux questions des parents. Elle est contre cette proposition.

VOTE à bulletins secrets :

Personnes présentes au conseil d'école et disposant d'une voix = 21

Pour = 1	}	REJETÉ
Contre = 18	}	
Abstention (bulletins nuls) = 2	}	

CONSULTATION

Une concertation sur l'avancement des horaires du matin et l'allongement de la pose méridienne à 2h (11h30 / 13h30) a été demandée en outre par la mairie.

Les RPE se disent également étonnés de cette demande. La question a déjà été posée aux Colombiens et rejetée.

Mme Nardy intervient pour le centre de loisirs : une pose méridienne de 2 heures c'est beaucoup trop ! Il n'y a pas suffisamment de moyens humains ni de locaux disponibles. Aujourd'hui, sur 1,5 heure, des activités sont proposées pour palier à l'énerverment des enfants. Cela permet leur retour en classe dans de meilleures conditions pour apprendre.

Le vote se fait à bulletin secret : 21 participants

Pour = 1	}	REJETÉ
Contre = 19	}	
Ne se prononce pas = 1	}	

2 / : Point sur la prochaine rentrée :

Les résultats du mouvement sont prévus le 10 juin. (ndlr : mouvement = demande de changement d'affectation des enseignants). Une organisation à 9 classes est prévue pour 2014/2015 :

- 68 à 70 enfants de Grande Section (GS), soit 2 classes 2/3.
- 62 enfants de Moyenne Section (MS), soit 2 classes 1/3.
- 1 classe regroupant 13 enfants de MS et 8 de PS.
- 54 enfants de PS, soit 2 classes.
- 1 classe de TPS

La rentrée des élèves aura lieu mardi 2 septembre. Le matin, les PS et TPS seront accueillis. L'après-midi, les MS et GS. Pour les TPS, une rentrée échelonnée est prévue par groupes de 5 enfants, avec l'accord des parents.

M. Pochet demande pourquoi ce système n'est pas prévu aussi pour les PS.

Mme Bouchouicha répond que le nombre d'élèves moins élevé en TPS rend cette organisation possible. Cependant, si M. Pochet le souhaite, il peut voir avec les parents s'ils seraient d'accord. Il faut toutefois prendre en compte le fait qu'un comptage des élèves doit être réalisé le jour de la rentrée pour effectuer une remontée à l'IEN. Cela va être difficile si tous les enfants de PS ne sont pas rentrés le matin.

3 / Vie de l'école :

Fête du printemps : Cet évènement a eu lieu le 31 mars. Chaque classe a réalisé des masques et une partie du bonhomme d'hiver ou de printemps. Les enfants ont été réunis dans le préau pour présenter leurs masques aux autres classes et dire au revoir au bonhomme d'hiver et bonjour au bonhomme de printemps. Ensuite, il y a eu un goûter et des bonbons.

Vente de livres : réalisée le 4 avril après l'école, en partenariat avec la librairie *Le bac à fables*. Il s'agit d'une vente de livres pour enfants, ouverte aux parents d'élèves. Une partie des bénéfices des ventes est reversée à la caisse de l'école. Cela a permis l'achat de nombreux livres pour la bibliothèque. Il y a actuellement 2 000 livres à la BCD. Une assistante est chargée d'en réaliser l'inventaire.

Aménagement du jardin : du mobilier pour enfants, une cabane, 2 bacs à sable et un parcours motricité ont été installés. Les TPS y ont accès le matin. La classe de Mme Coste également. Les enfants apprécient cet espace plus calme que la cour de récréation.

Jardinage : animé par l'équipe de la coulée verte. 2 classes de GS ont participé ainsi que la classe de Mme Van Coppenolle. Les enfants ont planté des bulbes et des semis qui ont ensuite été mis en terre dans le jardin.

Forum sciences « maternelle » : il a eu lieu le 20 mai sur le thème de l'électricité, des matériaux conducteurs et isolants. Les enfants présentent leur travail par groupes aux élèves des autres écoles. Pendant ce temps, les autres groupes vont découvrir les travaux des autres établissements.

Sorties culturelles :

Toutes les classes de GS ont visité le **musée Daubigny à Auvers-sur-Oise** durant une journée. La visite était suivie d'ateliers.

2 classes de MS se sont rendues au **centre Pompidou**, également pendant une journée entière. Il n'y avait pas d'ateliers prévus, les enfants ont pu découvrir ce musée à leur guise.

Tous les élèves de GS et la classe 4 de MS se sont rendus à la **Cité des Sciences de la Villette**.

Une classe de MS est allée à la ménagerie du **Jardin des plantes**. Sur le chemin du retour, une promenade découverte de Paris en car a été effectuée. Seul bémol : beaucoup d'enfants dormaient car ils étaient épuisés !

Les TPS et PS auront une sortie à la ferme en juin.

Mme Samama (maire adjointe en charge de la Famille : Petite enfance, Intergénérationnel) demande sur quels budgets sont financées ces sorties et si des seniors pourraient y participer pour les encadrer.

La directrice lui explique que les cars sont fournis par la mairie selon un quota annuel. Pour ce qui est des accès aux structures elles-mêmes, la ville finance l'entrée à la cité des enfants, la coopérative

complète en payant l'exposition ombres et lumière. Pour les sorties onéreuses, il est demandé une participation aux familles, au maximum 3€.

Elle indique également que les visites sont préparées entièrement par les enseignants. Les enfants se montrent attentifs et particulièrement intéressés. Il y a des bonnes remontées par la suite lors du travail fourni en classe, ce qui prouve que les élèves ont une bonne ouverture à la culture.

Les enseignants sont favorables à sa proposition.

Mme Nerestan signale que selon elle il n'y a pas suffisamment de propositions de sorties culturelles pour les maternelles à Colombes. Celles qui sont proposées sont souvent peu adaptées aux enfants de ces âges. De même, les animateurs sportifs intervenant en maternelle ne sont pas assez nombreux.

Mme Perrin fait remarquer à son tour qu'il n'y a plus d'accès à la patinoire ni à la piscine !

M. Naït-Chalal ayant fait partie d'associations sportives, il témoigne du manque de moyens auxquels elles doivent faire face. Il leur est donc difficile de transmettre leur savoir aux enfants des écoles.

Mme Samama répond que la ville a pour projet la création d'un arc sportif d'Yves Dumanoir à Charles Péguy.

Parcours culturels de proximité : le travail des enfants sera restitué le 19 juin à 19h00 au théâtre de l'Avant Seine. Le thème est « *jouer à se faire peur* ». Mmes Laurent et Nerestan précise que 2 classes de GS ont réalisé un film d'animation comportant 5 histoires de monstres. L'animation musicale a été réalisée par les GS de Mme Aulaire. Elle précise que des intervenants sont venus à l'école pour ce projet d'un montant de 700 euros.

Parcours athlétiques : ils se dérouleront les 6 et 12 juin pour les élèves de GS.

RASED : Mme Poulain indique que 8 personnes vont être formées pour encadrer et 6 pour être enseignants spécialisés.

Malgré cela, les effectifs des personnels du RASED continuent de décliner. En conséquence, l'aide perd en qualité. Il n'y a pas assez de créneaux horaires. (en maternelle, ½ journée par semaine).

De plus, sur la maternelle TdA il n'y a pas de locaux dédiés. Les enfants sont pris en charge dans une salle de l'école élémentaire située du côté de la maison de retraite. Cette salle est loin et pas équipée. Les locaux du RASED ont dû être déménagés en juin 2013 pour les travaux de la loge de la gardienne alors que les travaux ont commencé il y a peu. De fait, de nombreuses heures de travail ont été perdues, au détriment des enfants qui en avaient besoin.

Mme Nerestan estime que la perte de sédentarité des personnels RASED entraîne un manque de proximité des équipes. Les enseignants ne peuvent plus faire appel à eux aussi facilement qu'avant en cas de besoin. Ce soutien leur fait défaut.

4 / Opération démolition-reconstruction sur le périmètre proche de l'école :

M. Naït-Chalal informe les présents qu'une rencontre a eu lieu le 16 janvier avec des représentants de la société I3F ainsi que le maître d'œuvre en déconstruction. MM. Bouhaloufa et Bachelay étaient présents en tant que représentants de la municipalité dans nos écoles.

(Ndlr : pour rappel, le compte rendu de cette réunion est disponible sur les sites des écoles.)

En février, les RPE ont transmis un courrier à Mme Lurier, responsable habitat Hauts de Seine pour I3F. Ce courrier, rédigé par M. Alvarado, ingénieur en bâtiment, n'a reçu aucune réponse. Un point sécurité devait être réalisé en présence des RPE, il n'a pas eu lieu.

Mme Bouchouicha indique qu'une personne résiderait toujours dans la partie 1 du bâtiment. En outre, la partie 2 est toujours occupée par 38 familles. Celles-ci refusent la démolition tant qu'elles n'auront pas été relogées.

M. Decaen demande ce qu'il en est du groupe de travail qui devait être formé concernant la sécurité des élèves du groupe scolaire aux abords du chantier, et notamment dans la rue de Legnano. M. Bachelay le 16 janvier avait fait une proposition de plan de circulation. Qu'en est-il ? De plus, il y a de nombreux autres sites en travaux autour.

M. Girard attire l'attention de tous sur le fait que durant l'été des enfants seront présents dans les locaux des centres de loisirs. Or, ces derniers se situent au sein même des écoles.

Les RPE proposent à Mme Samama de lui transmettre le compte rendu de réunion du 16 janvier pour son information.

5 / Travaux cet été et extension de l'école :

Mme Bouchouicha informe Mme Samama qu'une demande de double vitrage et de stores électriques est redondante depuis 2 ans au cours des conseils d'école.

Mme Samama en prend note et indique que des travaux sont prévus dans la cours de l'école cet été, sous la responsabilité du service des espaces verts ;

Mme Marlin-Lemaire demande si l'école sera fermée en conséquence.

Mme Nardy est stupéfaite de cette information. En effet, elle n'a reçu aucune information !

Extension : une recherche de maître d'œuvre est en cours.

Mme Aulaire tient à faire part à Mme Samama de sa situation personnelle. En effet, depuis le mois de septembre, sa classe de GS est externalisée dans le bâtiment de l'élémentaire. Les parents déposent leurs enfants dans la classe bien que le règlement intérieur de l'élémentaire interdise l'accès aux parents lors de l'arrivée des enfants le matin et le midi. De ce fait, certains parents s'octroient le droit d'emmener également leurs enfants plus âgés dans leurs classes, créant des allées et venues non surveillés dans l'école.

La gestion des récréations et de la pose méridienne est également compliquée : les élèves doivent faire des allées-venues entre les écoles sans arrêt.

Outre cela, la salle de classe, bien qu'équipée en urgence de mobilier adapté aux enfants de maternelle (suite à l'ouverture de la classe de TPS en septembre 2013) n'est pas dotée d'un lavabo (pour les ateliers peinture notamment), pas de miroir... Mme Aulaire précise ne disposer que d'un seau pour toute sa classe... Les sanitaires de l'école élémentaire ne sont de toute façon pas adaptés en taille aux enfants de maternelle. Ce ne sont pas des conditions de travail satisfaisantes.

Mme Laurent pense que l'installation d'un préfabriqué dans la cours de l'école serait préférable.

La directrice indique qu'il y a également une classe de PS à l'étage, dont le dortoir est la salle vidéo. Les sanitaires sont en outre situés à l'autre bout du couloir ! Elle est très inquiète du fait de l'augmentation des inscriptions pour l'année prochaine. Il n'est pas envisageable qu'une seconde classe soit externalisée en élémentaire. Concernant l'extension de la maternelle attendue avec impatience, le permis de construire n'est même pas déposé. Il ne faut donc pas espérer que les travaux commencent avant la fin 2015 !!!!!

Les enseignants suivent unanimement Mme Bouchouicha et témoignent du manque d'espace.

Cela pose problème pour les apprentissages en motricité, dans le quotidien de l'école, mais également par temps froid et/ou de pluie : il est très compliqué de gérer tous les élèves en intérieur durant les récréations.

6 / Fête de l'école :

La fête sera placée sous le thème des contes.

8 stands sont prévus :

- ❖ 6 réalisés par les enseignants : pêche à la ligne (poissons et objets magnétiques), chasse au trésor, jeu de la bobine, jeu des chaussettes, bracelets prénoms, chamboule tout.
- ❖ 2 par le centre de loisirs : maquillage et un tir de précision.

Les RPE ont participé à l'élaboration de la fête en proposant des contes et en réalisant des décorations. Ils seront bien sûrs disponibles pour l'installation des stands, leur tenue ainsi que celle de la buvette et du barbecue.

Mme Bouchouicha précise qu'il manque toujours des parents pour tenir les stands. L'un d'eux a dû être annulé.

Le groupe Betelgeuse interviendra. Il y aura une partie spectacle pour enfants, dans le préau. Les parents n'y auront pas accès pour des raisons de sécurité. Le groupe jouera également de la musique pour les adultes.

7 / Questions diverses :

Opération gilet jaunes : Mme Elabdi doit se mettre en relation avec Mme Vignon, conseillère municipale.

ANNEXE

Courrier adressé à
Mmes Goueta, Leghmara, Samama
relativement à la proposition de la
municipalité sur les nouveaux rythmes
scolaires



Conseil local de la Tour d'Auvergne Colombes

Conseil local FCPE
des écoles de la Tour d'Auvergne
18 rue Nouvelle
92700 Colombes

Madame Nicole Goueta, Maire de Colombes,
Mme Leïla Leghmara, Adjointe au Maire en charge
des affaires scolaires, de l'enfance, des centres de
loisirs, des centres de vacances et des relations
avec les établissements du 2nd degré,
Mme Bernadette Samama, Adjointe au Maire en
charge de la famille

Colombes, le mardi 27 mai 2014

Mesdames,

Nous vous adressons ce courrier suite aux propositions de la nouvelle municipalité quant à la réforme des rythmes scolaires.

Mme le maire a invité les associations de parents d'élèves pour une réunion d'information sur la mise en place des rythmes scolaires le lundi 19 mai à 18h30. Elles ont été reçues par Mme Leghmara, maire adjointe en charge des affaires scolaires, de l'enfance, des centres de loisirs, des centres de vacances et des relations avec les établissements du 2nd degré. Celle-ci leur a présenté le projet de la municipalité pour la rentrée 2014.

Mme Leghmara a informé les associations de parents que les propositions municipales devraient être validées par la majorité des conseils d'écoles pour recevoir l'accord du DASEN. Dans le cas contraire, ce dernier mettra en place la proposition de la précédente municipalité.

Dans le même temps, lundi 19 mai également, la mairie a adressé aux parents de Colombes une lettre par voie postale afin de les informer de ses choix concernant les nouveaux rythmes. S'il y est bien indiqué que les conseils d'écoles « *seront consultés d'ici à fin mai* », et que « *le vote dans les écoles sera essentiel* », la formulation de ce courrier laisse penser que les décisions sont déjà prises : « *Cette nouvelle organisation doit être transmise aux services de l'Education nationale avant le 6 juin, pour être opérationnelle dès la rentrée prochaine. (...) nous avons reçu Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale le 02 mai, qui a accueilli avec intérêt nos propositions* » ;

De plus, pourquoi avoir attendu 2 semaines après avoir reçu M. Wuillamer pour transmettre ce courrier aux parents, s'il « *a accueilli avec intérêt* » vos propositions ? En effet, compte tenu des temps de reprographie et de transmission, les parents n'ont pris connaissance de ce courrier que très tardivement. Le conseil d'école élémentaire ayant lieu le mardi 27 mai à la Tour d'Auvergne élémentaire, pensez-vous que les parents aient été en mesure de faire part de leur opinion à leurs représentants en vue du vote et de la concertation ?

Ce courrier parle de tenir « *tout particulièrement compte du rythme des enfants* », d'« *horaires scolaires en cohérence avec leur rythme et les temps d'apprentissage des*

enfants ». Or, les horaires proposés vont à l'encontre des résultats des différentes études menées depuis de nombreuses années par les chronobiologistes et qui ont motivé la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

C'est pourquoi nous avons quelques interrogations légitimes :

Concernant la proposition d'horaires :

- Comment justifiez-vous ce nouveau découpage et l'abandon des horaires précédemment mis en avant ?
- La nouvelle possibilité d'horaires rendue possible par le décret Hamon s'adresse aux communes n'ayant jusqu'ici pu - **ou voulu** - mettre en place cette réforme. Elle n'est bien sûr pas une norme à suivre. Pour quelles raisons la mairie a-t-elle choisi de s'en saisir, bien que n'étant, contrairement à ce qui est indiqué dans le courrier du 19 mai adressé aux parents, absolument pas conforme aux rythmes des enfants ?
- La proposition de la municipalité ne respecte pas l'esprit de cette réforme : lutter contre les inégalités sociales et les échecs scolaires en offrant de meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et non organiser des activités périscolaires. En effet, alléger les temps d'apprentissage de l'enfant, soumis dans notre pays à des journées surchargées, concentrées sur l'année la plus courte, est un impératif.
- Pourquoi choisir de libérer le vendredi après-midi plutôt qu'une autre demi-journée dans la semaine ? Les études ont montré que plus la coupure du week-end est longue, plus le retour en classe est difficile pour les enfants.
- Quelles sont les propositions de contenus d'ateliers envisagées par la municipalité ?
- Quid du PEDT (Projet Educatif De Territoire) qui engloberait l'ensemble de la communauté éducative ?
- Quels sont les partenariats envisagés avec les associations de Colombes ?
- Le comité de suivi de la réforme, créé sous l'ancienne municipalité, a été dissout dès les élections passées. Il avait pourtant fourni, au cours de 18 mois de travail non négligeable, un certain nombre de propositions. Pourquoi cette dissolution ? Prendrez-vous en compte le travail effectué par ce comité, composé certes d'élus de l'ancienne municipalité, mais aussi de professionnels de l'éducation et de parents d'élèves, ainsi que du tissu associatif de la ville déjà largement engagé dans de nombreux projets ?
- Des recrutements sont-ils prévus pour encadrer les TAP (Temps d'Apprentissage Périscolaires) ? Sur quels critères (diplômes d'encadrement, d'animation, expérience...) ? Quels sont les taux d'encadrement prévus par la Mairie ?
- Quels sont les moyens financiers que la municipalité compte allouer à ces temps périscolaires ?
- Enfin, Mme Leghmar, lors de la réunion du 19 mai, a indiqué qu'aucune restauration scolaire n'était envisagé pour les enfants qui ne fréquenteraient pas le centre de loisirs le mercredi après-midi et / ou les ateliers du vendredi après-midi ? Il est évident que cela n'est absolument pas acceptable aux vues des contraintes horaires des parents qui travaillent ni « *conforme (...) aux organisations familiales* ».

Nous sommes bien conscients des difficultés à mettre en place des ateliers satisfaisants pour les enfants, tant en termes matériels et financiers qu'humains. Cependant, les propositions d'horaires faites par la municipalité ne respectent pas les « rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous » tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Les représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles de la Tour d'Auvergne souhaitent travailler de concert avec la municipalité afin que les TAP soient satisfaisants pour nos enfants en termes d'aménagements horaires et de contenus. Nous espérons vivement qu'un dialogue constructif s'instaure afin que les modalités de mise en place de cette réforme ne soient pas imposées aux parents des écoles mais bien décidées dans un esprit de compréhension et de respect mutuel et ce

dans le seul but d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos enfants. Car l'essence même de cette réforme se trouve bien dans les rythmes **scolaires**.

Pour autant, la qualité des conditions d'enseignement, d'apprentissage et d'encadrement de nos enfants n'est pas négociable. Ils sont notre avenir !

Concernant la concertation sur l'horaire de début de classe et l'allongement de la pose méridienne à 2h :

- Pourquoi poser à nouveau cette question aux parents de Colombes qui y ont déjà répondu par la négative précédemment ? En effet, cet horaire ne ferait que rallonger la journée de beaucoup d'enfants, alors même que la réforme des rythmes scolaires a pour but de l'alléger ?
- Quelles justifications apportez-vous à cette proposition ? Sur quels critères, quelles données, vous basez-vous ?
- Dans beaucoup d'écoles de Colombes, les locaux disponibles sur le temps de la pause méridienne sont déjà insuffisants pour accueillir les enfants qui déjeunent à la cantine. Cela pose problème en cas d'intempéries et de grand froid. De plus, la gestion de l'énervement et de l'agressivité des élèves est un facteur important à prendre en compte. Quelles sont les propositions de madame le maire quant à une pose méridienne rallongée, tant au niveau des locaux que des personnels et des activités ?

Nous vous remercions pour votre implication dans ce projet, et plus encore dans l'éducation de nos enfants, dont l'intérêt guide ici notre action.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président du conseil
local des écoles de la
Tour d'Auvergne

Saadi Naït-Chalal

Le vice-Président du
conseil local des écoles
de la Tour d'Auvergne

François Decaen

La secrétaire du conseil
local des écoles de la
Tour d'Auvergne

Audrey Fonfria

La vice-Secrétaire du conseil local des
écoles de la Tour d'Auvergne

Chantal Mechria

Pour la trésorière, la vice-trésorière du
conseil local des écoles de la Tour
d'Auvergne

Nathalie Marlin-Lemaire